



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Madame Florence DURIEUX, Messieurs Richard GAMMINO et Pascal GEHLEN, excusés.

Secrétaire de séance : Laurence RUF1

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2023
2. Approbation de devis
3. Création de poste
4. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 4 septembre 2023

2. Approbation de devis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise FRITZ Génie Climatique avec siège à BERNARDSWILLER d'un montant de 17 680,00€ HT pour le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à gaz au presbytère au 15 rue de l'Ecole (*abstention de Monsieur Julien FRITZ pour ce point*),
- ✓ Ceux de l'entreprise SIGNAL & CO avec siège à SAINT-NABOR, le premier d'un montant de 327,90€ HT pour la fourniture et la pose d'un panneau « interdiction de stationnement » pour le samedi matin, le deuxième d'un montant de 762,00€ HT pour la fourniture et la pose de trois arceaux de vélos,
- ✓ Celui de l'entreprise SPIE avec siège à SELESTAT d'un montant de 2656,00€ HT pour le remplacement d'un luminaire cassé situé devant le 8 rue du Muscat et l'ajout de deux luminaires en réserve.

3. Création de poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de rédactrice à temps partiel, en qualité de contractuelle.

Il y a donc lieu de créer un poste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de rédactrice à temps partiel, à compter du 10 octobre 2023, pour les fonctions de chargée d'accueil au service administratif.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 597, indice majoré 503.

4. Divers

Electricité de Strasbourg – contrat salle des fêtes

Le maire informe que le contrat d'électricité avec Electricité de Strasbourg pour la salle des fêtes est arrivé à échéance fin août 2023. Le nouveau contrat a été signé pour la période de septembre 2023 à décembre 2024.

Ecole

Le maire informe que des personnes se sont introduites, à plusieurs reprises, dans la cour de l'école sans faire de dégâts.

Le maire contactera très prochainement la gendarmerie afin d'être conseillé sur l'éventualité d'installer des caméras.

Antenne-relais

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire a informé que la société NEGO-EST a sollicité la commune pour implanter une antenne-relais.

Aucune décision n'a été prise pour le moment, la société a informé qu'elle démarchera les particuliers prochainement.

Chasse

Le maire informe que l'étape de la négociation concernant la chasse va bientôt débuter.

Présentation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Madame Chloé BANNIER, chargée de mission au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges (PETR) a présenté le PCAET et ses enjeux. Cette démarche constitue un outil stratégique essentiel pour engager durablement le Piémont des Vosges dans la transition écologique.



Norbert MOTZ
Maire

Laurence RUFİ
Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20231009-PV20231009-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023